

## Education

### À l'école du créole

**Le recteur Mostafa Fourar s'est rendu hier dans l'une des seize classes bilingues créole-français, à l'école Marcel Lauret de la Saline-les-Hauts. L'occasion d'un débat sur la place des langues vivantes régionales à l'école.**

À l'école Marcel Lauret de la Saline-les-Hauts, on accueille les parents en créole, on lit des poèmes en créole aux élèves de grande section, on aborde des notions de maths en créole, et on écrit même des termes créoles sur les tableaux. Le privilège d'une classe bilingue, où la langue créole a autant droit de citer que le français. Le recteur Mostafa Fourar s'y est immergé, hier, le temps d'une visite, aux côtés de son équipe académique, de la députée-maire de Saint-Paul, et de quelques représentants de la fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (Flarep), actuellement dans l'île dans le cadre d'un colloque linguistique. Commentaire de Mostafa Fourar au terme de la visite : "C'est passionnant de voir les enfants jongler entre le créole et le français. Et c'est encourageant de constater l'enthousiasme des enseignants pour la pratique du créole dans les écoles".

#### Les parents adhèrent

Un éloge officiel qui dénote quelque peu avec "la méfiance", ressentie sur le terrain, comme l'a rappelé Jessie Andy, étudiante en Capes créole second degré, au cours d'un débat sur la place des langues régionales. "Ceux qui défendent le créole sont considérés comme des marginaux, a-t-elle déploré devant le recteur. On nous demande encore souvent de taire la possibilité d'apprendre le créole en LV2". C'est qui "on", demande alors Moustafa Fourar ? "Des chefs d'établissements, des enseignants", répond l'étudiante, en regrettant, comme d'autres enseignants présents, que les institutions ne prennent pas davantage position en faveur de l'apprentissage du créole. Le recteur n'a guère apprécié le procès d'intention. D'où cette mise au point : "Ma présence ici prouve le contraire. Mais replaçons les choses dans leur contexte. L'académie est jeune. On ne peut pas aller plus vite que la musique, d'autant que la Réunion n'a pas encore totalement dépassé le débat pour ou contre le créole à l'école". À l'école Marcel Lauret, après un an d'expérimentation de classe bilingue dans une classe de grande section, le débat n'a plus lieu d'être à en croire la directrice. "Le bilinguisme participe à l'épanouissement des élèves. Leurs oreilles sont ouvertes. Ils sont réceptifs. Il est reconnu que l'on apprend mieux sa langue maternelle", plaide Céline Poustis. Et d'ajouter que les parents "adhèrent pleinement" à cette pédagogie bilingue. Pas de réticence ? "Il y en a eu, au début, par méconnaissance. Mais quand on leur explique la méthode, ils y sont tout à fait favorables. Certains sont même beaucoup plus à l'aise de savoir que le créole n'est pas interdit". Actuellement, 110 enseignants du premier degré sont habilités à enseigner le créole. Et l'on recense 16 classes bilingues dans l'île. L'académie s'est donnée trois ans pour évaluer le dispositif lancé en 2008. "Les premiers retours sont positifs, les familles adhèrent", juge Fabrice Georger, chargé de mission Langue Vivante Régionale dans le 1er degré. Pour autant, les adeptes du bilinguisme restent leur faim. Ils regrettent le manque d'outils pédagogiques, et surtout l'absence de continuité dans le cursus scolaire, après l'école primaire. "Il est temps de se rendre à l'évidence et cesser de considérer que le créole n'est pas une langue vivante assez noble", lance Jessie Andy. Sentiment partagé par un enseignant de la Catalogne du Nord, qui après deux jours de visite, dresse ce constat aussi brut qu'éclairé : "On dirait que le créole n'est pas considéré comme une vraie langue à la Réunion"

V.B.

[http://www.clicanoo.com/index.php?page=article&id\\_article=225779](http://www.clicanoo.com/index.php?page=article&id_article=225779)